

A propos de la salle de musculation

Historique : lors de l'aménagement de l'Espace Couzon-Coubertin, une salle dévolue à la musculation est équipée. Elle doit être mise à disposition d'une association qui gèrera les lieux au même titre que le judo ou la danse, activités présentes sur les lieux.

A l'ouverture de l'Espace, l'association n'a pu être créée. La municipalité d'alord, à titre provisoire et jusqu'au 31 août 2008, décide d'en assurer le fonctionnement via une régie, prenant à sa charge le salaire des deux moniteurs sportifs. Cette « situation provisoire » est prolongée par la municipalité actuelle jusqu'au 31 décembre 2008.

Aujourd'hui : pour assurer une complète équité dans l'aide apportée à la pratique d'activités sportives, la municipalité ne doit pas s'investir financièrement en faveur d'un sport plus que d'un autre.

Il n'échappera à personne que le fonctionnement de l'activité musculation doit donc passer par une gestion associative comme c'est le cas pour la pratique des autres sports soutenus par la commune.